

## Décision

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J - Adjoint-e en Gestion Administrative, organisé par l'Université Jean Monnet**

Le président de l'Université Jean Monnet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J - Adjoint-e en Gestion Administrative, organisé par l'Université Jean Monnet est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur CESA Johann, AAE, Université Jean Monnet, Président  
Madame MALOTAUX Sophie, APAE, Université Jean Monnet, Membre  
Monsieur CARNEVALI Romain, IGE, Université Lyon 1, Membre  
Madame DENIS Caroline, TECH, Université Jean Monnet, Suppléante

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Etienne, le 25 avril 2024

Pour le Président et par délégation  
Par empêchement  
du Directeur Général des Services

  
Emmanuelle DEMIRKOL  
Directrice des Ressources Humaines

